

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-206

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Travaux pour la rénovation de l'atelier de pompage des boues déshydratées de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 17 juin 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les travaux pour la rénovation de l'atelier de pompage des boues déshydratées de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir le besoin exposé au dossier de consultation des entreprises ;

DÉCIDE

DE DECLARER SANS SUITE la consultation ayant trait aux travaux pour la rénovation de l'atelier de pompage des boues déshydratées de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 4 octobre 2024.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,**



**Jonathan GINDRE
Délégué à l'Eau et l'Energie**

